

ANNEXE C

TOTAL DES CONTRIBUTIONS VERSÉES PAR LES DIX PRINCIPAUX
PARTICIPANTS AUX PROGRAMMES BÉNÉVOLES SPÉCIAUX DES NATIONS UNIES

(En millions de dollars des États-Unis)

PROGRAMME	Total des contributions (tous pays)	É.-U.	G.-B.	Canada	Suède	Allemagne	France	Pays-Bas	URSS	Inde	Italie	Total pour ces dix pays
PEAT												
1951-68	689.9	315.00	52.2	35.9	23.3	26.0	28.9	21.7	24.0	10.9	8.0	545.9
Fonds spécial												
1959-68	741.6	305.7 ⁽²⁾	56.6	39.1	65.7	44.3	13.9	36.1	10.0	19.2	11.3	601.9
HCR												
1952-67	42.9	12.5	4.3	3.4	3.3	3.3	3.3	2.6	--	--	.2	32.9
1968 (3)	--	.6	--	.32	.25	.33	.39	.15	--	.02	.03	--
FISE												
1947-66	414.8	233.8	11.7	17.3	6.6	11.6	14.3	1.5	7.7	6.8	2.9	314.2
UNRWA												
1950-67	591.0	411.2	100.5	21.0	6.6	4.4	13.7	1.2	--	.4	1.1	560.1

(1) Y compris les engagements pour 1968.

(2) Le Gouvernement des États-Unis a annoncé qu'il souscrivait un montant total de 75 millions de dollars au PNUD, à condition qu'il ne dépasse pas 40 pour cent des contributions totales au Programme, y compris les frais locaux répartis et vérifiés. Le montant inclus pour 1968 (47.9 millions de dollars) représente la quote-part évaluée provisoirement pour l'élément Fonds spécial des contributions totales souscrites pour 1968.

(3) Souscription conditionnelle [Voir rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, juillet 1968 - Supplément no 11 (A/7211)].

Sources: Conférences de l'ONU pour l'annonce des contributions touchant le Programme élargi d'assistance technique et le Fonds spécial jusqu'à A/Conf.33/2, du 19 mai 1967; relevé des contributions souscrites et versées pour l'année 1968, au 31 mai 1968 (PNUD, Assistance technique; DP/TA/C/L47 et L48; Fonds spécial; DP/SF/CL47, tous en date du 21 juin 1968); rapports financiers et comptabilité du Haut Commissariat pour les réfugiés jusqu'à l'année finissant le 31 décembre 1966 et rapport sur la situation des contributions au 31 juillet 1967, A/AC.90/375, 23 août 1967; rapports financiers et comptabilité du Fonds des Nations Unies pour l'enfance jusqu'à l'année finissant le 31 décembre 1966; rapport du commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, du 1er juillet 1966, au 30 juin 1967, supplément no 13 (A/6713).